Scrabble Classique

Cahier des charges des tournois homologables

Pour être homologué un tournoi doit :

1. Se dérouler selon les modalités décrites dans les chapitres suivants et se disputer selon les règlements des formules suivantes : « Formule Classique », « Formule Classique B », « Open », « Formule Combinée » ou « Masters ». Toute autre formule est soumise à une demande préalable d'homologation auprès de la DNSC.
2. Respecter le *Règlement international du Scrabble classique*.
3. Voir la participation d'un minimum de **huit** joueurs (avec une dérogation éventuelle pour des Masters, en cas de désistement de dernière minute).
4. Respecter le présent cahier des charges.

Les tournois homologables sont ouverts uniquement aux joueurs licenciés à la FFSc ou à une autre fédération membre de la FISF. Pour les nouveaux joueurs, une licence valable uniquement pour le tournoi peut être prise sur place au prix de 5 euros.

1. Calendrier

Le club organisateur, en accord avec le président du comité régional dans lequel se déroule le tournoi, définit une date, de manière à éviter de concurrencer un autre tournoi (duplicate ou classique) du même comité, ou d'un comité voisin.

2. Publicité

Il est obligatoire de diffuser au minimum un mois avant le tournoi, une publicité adressée :

- au correspondant Scrabble classique de la FFSc,
- à la Direction Nationale du Scrabble Classique (DNSC) et à son délégué régional,
- aux clubs du comité dans lequel a lieu le tournoi.

Il est souhaitable de diffuser de façon plus large cette publicité, notamment par une insertion dans le journal *Scrabblerama.*

Cette publicité doit mentionner :

- Le nom du comité régional du club organisateur.
- Le nom du club organisateur (obligatoirement membre de la FFSc).
- Le montant des droits d'engagement.
- La valeur et la répartition de la dotation éventuelle.
- La formule choisie et le temps de jeu alloué par partie (en précisant d'éventuels changements de temps pour les phases finales).
- La date, les horaires, l'adresse exacte de la salle, les coordonnées du responsable pour inscriptions et renseignements.

3. Liste des joueurs

Il est **IMPÉRATIF** de se procurer peu avant le tournoi le dernier classement international en date des joueurs de Scrabble classique (disponible sur le site de la FFSc). En effet, ce classement est actualisé après chaque tournoi et il intervient dans l'appariement des joueurs.

4. Droits d'engagement

Les droits d'inscription indiqués ci-dessous sont des plafonds à ne pas dépasser, les organisateurs restant bien sûr libres de proposer des droits d'inscription de montant inférieur.

Formule Classique (5 à 7 rondes)
- Sans dotation : 12€
- Avec dotation représentant au minimum 20% des frais d'inscription : 15€
- Avec dotation représentant au minimum 30% des frais d'inscription : 18€

Formule Open (8 rondes)
- Sans dotation : 16€
- Avec dotation représentant au minimum 20% des frais d'inscription : 20€
- Avec dotation représentant au minimum 30% des frais d'inscription : 24€

Super Tournois (à partir de 9 rondes)
- Sans dotation : 2€ par ronde
- Avec dotation représentant au minimum 20% des frais d'inscription : 2.5€ par ronde
- Avec dotation représentant au minimum 30% des frais d'inscription : 3€ par ronde
- Avec dotation représentant au minimum 50% des frais d'inscription : 4€ par ronde

Ces montants peuvent être arrondis à la dizaine d'euros supérieure, sous réserve de respecter un plafond absolu de 100€.

Droits d'inscription des joueurs de moins de 25 ans
- Les joueurs de moins de 25ans doivent bénéficier d'une réduction de 50%, au minimum.
- Les joueurs de moins de 18 doivent bénéficier d'une réduction de 75%, au minimum.

5. Redevance fédérale

L'organisateur doit reverser une partie des droits d'engagement à la FFSc. Le montant de cette redevance est de

- 1,50 euros par joueur pour un tournoi en 5-6 rondes
- 2 euros par joueur pour un tournoi entre 7 et 11 rondes
- 2,50 euros pour 12 rondes et plus
- Gratuité pour les moins de 25 ans
- Gratuité pour le Championnat régional et les Masters régionaux.

6. Papeterie

L'organisateur doit fournir :

- Une feuille de marque par joueur et par partie, mentionnant la liste détaillée des 102 lettres, afin de noter les mots joués, de cumuler les scores et éventuellement de décompter les lettres jouées.
- Une feuille de match, pour deux joueurs et par match, permettant d'indiquer le nombre de points de match (PM), les scores et les lettres représentées par les jokers.

Des modèles personnalisables de cette papeterie sont disponibles sur le site de la FFSc dans un document Excel qui permet également de calculer les quantités nécessaires.

7. Arbitres et directeurs de tournoi

L'organisateur nomme un Directeur du Tournoi, chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve et de trancher les éventuels litiges. Il nomme également un ou plusieurs arbitres devant maîtriser le *Règlement international du Scrabble classique*. Une même personne peut assurer le rôle de Directeur de Tournoi et d'arbitre.

8. Temps alloué et contrôle du temps

Le temps alloué recommandé par joueur et par partie est de 20 minutes. Il ne peut être étendu à 25 minutes maximum. Il est obligatoirement de 20 minutes pour le Championnat de France, l'Open de France et la finale nationale interclubs. Les joueurs sont libres d'utiliser leur temps de jeu comme ils le souhaitent.

L'organisateur doit être en mesure de faire respecter le temps de jeu prévu. Le contrôle de ce temps par des pendules (style pendules d'échecs) est préférable à tout autre moyen de contrôle.

9. Gestion du tournoi

La gestion du tournoi (saisie des inscriptions, appariement des joueurs, saisie des résultats, classements) doit obligatoirement être effectuée à l'aide d'un logiciel agréé, tel *Sclassic,* qui peut être téléchargé sur le site de la FFSc.

Il est recommandé de prévoir un ou plusieurs ordinateurs en libre-service, équipés d'un logiciel de vérification de mots agréé, tel *Valmots*, qui peut être téléchargé sur le site de la FISF.

Il est **IMPÉRATIF** d'afficher les classements intermédiaires après chaque ronde, de manière à ce que les joueurs puissent contrôler que les résultats saisis sont exacts.

10. Dotation

Le montant total de la dotation comprend les trophées, les prix en espèces, les prix en nature au mérite, collectifs ou tirés au sort (sous-total A) et aussi les nourritures/boissons offertes (sous-total B) à tous les joueurs.

Le montant A doit être égal au moins à 25% de (A+B).

Le vainqueur du classement général et les vainqueurs des séries A, B et C doivent recevoir un trophée ou un prix. Dans le cas où il n'y aurait pas plus de 2 joueurs dans une série, cette série peut être regroupée avec la série immédiatement supérieure.

<u>Dispositions concernant les super tournois dont les frais d'inscription sont supérieurs ou égaux à 3€ par ronde :</u>

(*) Soit D le montant total de la dotation au mérite (donc diminué des lots collectifs ou tirés au sort et des nourritures/boissons ouvertes).

La dotation du vainqueur du tournoi ne doit pas être supérieure à 30% de D; elle peut cependant être cumulée avec la dotation du vainqueur d'une série A, B ou C.

La dotation des vainqueurs de chaque série (A, B ou C) ne peut être inférieure à 5% de D.

La dotation totale des joueurs des séries A, B et C ne peut être inférieure à 30% de D

Au moins 15% des participants doivent recevoir un lot compris dans D, cette proportion minimum devant être respectée dans chacune des séries A, B et C.

(*) Une validation préalable du projet (y compris la grille de dotation) par le bureau de la DNSC au moins 3 mois avant la date prévue pour la compétition est obligatoire.

11. Résultats

Ils doivent être transmis dans un délai de 4 jours au correspondant classique de la FFSc par messagerie électronique à l'adresse classique@ffsc.fr. Ils doivent comprendre les informations suivantes : place dans le classement final, nom, prénom, numéro de licence,

cote et série initiale, évolution de la cote, cote finale, ainsi que la composition et résultats de tous les matchs disputés. Toutes ces informations sont fournies par *Sclassic*.

12. Homologation

L'homologation est accordée *a posteriori* par la DNSC. En cas de non respect du présent règlement ayant entraîné un avis défavorable, les points marqués ou perdus par les joueurs seront « gelés » en attendant une décision du CA de la FFSc. De plus, ce dernier est souverain pour juger de tout problème non prévu par le présent cahier des charges.